

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-19**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Article 8 pour 2022 (1^{ère} tranche, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

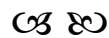
ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président rappelle que, par la convention triennale signée le 28 février 2020, Enedis a accepté de porter sa contribution au titre de l'article 8 du contrat de concession pour les années 2020, 2021 et 2022 à respectivement 350 000, 425 000 et 425 000 euros, pour un montant de travaux aidés à hauteur de 40 %.

M. le Président explique que, par échange de correspondances au cours de l'année 2022, Enedis a accepté que bénéficie de sa subvention, pour l'année 2022, une première tranche formée par les cinq opérations d'effacement suivantes dans le programme ER 2021 du SDEER, pour un montant de 557 800 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER142-1026	Dompierre-sur-Mer	Rue Charles des Rosiers	24 200
ER168-1009	Fouras	Boulevard de la Fumée (T1)	172 600
ER300-1004	La Rochelle	Rue de St-Lô	122 200
ER347-0012	St-Jean-d'Angély	Rue Béguin	84 000
ER409-1018	St-Sulpice-de-Royan	Route de Rochefort	154 800
Total			557 800



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*